



« L'excellence au service du
développement »

UNIVERSITE D'ANTANANARIVO
ECOLE SUPERIEURE DES SCIENCES AGRONOMIQUES

<http://www.essagro.mg>

contact@essagro.mg

Téléphone : +261 20 24 393 53

BP 175

Antananarivo Madagascar

PROCEDURE

POUR L'OBTENTION D'UNE ATTESTATION ET DIPLOME

(Licence, Ingénieur, DEA, Master, Ingénieur au grade master, Doctorat)

1) POUR L'OBTENTION D'UNE ATTESTATION PROVISOIRE DE DIPLOME

- L'intéressé doit déposer la version finale de mémoire (version papier visée par l'encadreur + 1 CD) :
 - à la Bibliothèque et Archives Universitaire (BAU) et recevra un dépôt de thèse ou mémoire + un quitus ;
 - au Centre d'Information et de Documentation (CID) à l'ESSA et recevra un quitus ;
 - à la Bibliothèque de la Mention concernée et recevra un quitus.
- L'intéressé doit transmettre toutes ces pièces à la Mention concernée.
- La Mention fait parvenir au Service de la Scolarité toutes les pièces déposées par l'intéressé accompagnées des PV de soutenance
- Le Service de la scolarité prépare l'attestation provisoire de diplôme qui pourra être délivrée à l'étudiant après 4 jours (carte d'étudiant obligatoire)

2) POUR L'OBTENTION DE DIPLOME DEFINITIF :

- L'obtention du diplôme nécessite le paiement du droit de diplôme versé au BNI (le numéro de compte et le montant du droit à payer est à récupérer auprès du Service de la Scolarité.)
- L'intéressé doit rédiger une demande de son diplôme adressée au directeur de l'ESSA.
- Cette demande, accompagnée en pièces jointes de l'original de l'attestation de diplôme et du bordereau de versement, doit être déposé auprès du secrétaire de directeur
- La procédure d'obtention du diplôme définitif prend environ 45 jours.
- Le diplômé doit se prémunir de sa carte d'identité nationale au moment de la récupération de son diplôme.
- Il est préférable que ce soit le titulaire en personne qui récupère son diplôme car il doit déposer sa signature au registre de la scolarité. Si ce n'est pas le cas, il doit se prémunir d'une lettre de procuration légalisée, rédigée et signée par le diplômé, de la photocopie de son CIN et de celui du titulaire tout deux légalisés.

Antananarivo, le 13 mars 2019

